Acte symbolique qui prouve que le dogme de la continuité écologique n'emporte pas l'adhésion de tous. Le sort du barrage semble condamné par le clan des destructeurs. Or le code de l'environnement demande qu'il soit « aménagé »…pas détruit. Ce barrage était nécessaire tant pour préserver le niveau de la nappe phréatique si utile dans cette région maraîchère, que pour maintenir l'attrait des bords de l'Eure pour les pêcheurs et les nombreux promeneurs. A ce titre, sa destruction enfreint l'art L211-1 CE.

http://www.paris-normandie.fr/region/martot–un-pecheur-s-enchaine-au-barrage-de-martot-YC9253032

http://www.martot.fr/notre-village/patrimoine/barrage/

Le barrage de Martot et les écluses de Saint Aubin lès Elbeuf ont été construits vers 1864.

Le Pertuis de Martot : un passage difficile
Avant cette construction, le « pertuis de Martot » faisait partie avec le « passage de Pont de l'Arche » et le « Pertuis de Poses » des passages particulièrement dangereux dans notre région.
En effet, le Pertuis de Martot formait une sorte d'entonnoir. Ainsi le passage était infranchissable à marée basse et particulièrement périlleux lors des fortes eaux. Tout cela explique les difficultés que l'on rencontrait pour haler les bateaux.
La suppression du Pertuis eut lieu en 1850, le chenal navigable ayant été reporté de l'autre côté.

La Construction du Barrage
1864 construction du barrage de Martot formé de 3 passes de 51.70 m chacune, maintenues par des piles.
Seule la passe du milieu était navigable en cas de crue. Il reposait sur des fondations profondes de 1.90 m sur lesquelles étaient fixées des fermes en fer mobiles.
Le barrage servait à réguler les eaux du fleuve, à maintenir un niveau permettant aux bateaux une libre circulation sans la contrainte des marées.
Les nombreuses îles et les rives étaient souvent submergées même lors de marées un peu fortes ; Aux endroits où le fleuve se contentait de déposer des limons, les terres étaient fertiles ce qui a permis le développement de cultures maraîchères sur Martot et Criquebeuf sur Seine ; sur les terres presque inondées en permanence, les agriculteurs faisaient le foin en été et coupaient l'osier en novembre.

La pêche
Les personnes chargées de l'entretien du barrage étaient des anciens inscrits maritimes ce qui leur donnait le droit de pêche à titre gratuit. La pêche était importante ; elle se pratiquait

à l'épervier, au filet, à l'épuisette, au moyen de lignes de fond et avec des nasses en osier. Outre les poissons de rivière communs, on pêchait des poissons de mer qui remontaient le fleuve : l'éperlan, l'alose, le saumon, et la truite de mer.

La destruction et ses conséquences

1907, vu le mauvais état du barrage, on projette d'en reconstruire un plus en aval, sur le territoire des communes de Caudebec lès Elbeuf et de Saint Aubin lès Elbeuf. Il en est encore question dans un article de journal en 1910.

1926, la destruction du barrage est envisagée, ce qui provoque la protestation des agriculteurs, des industriels, des propriétaires de la batellerie, des promeneurs. On décida le dragage du chenal à une profondeur permettant aux bateaux de circuler sans difficultés entre Poses et Elbeuf.

1938 suppression du barrage; on en conserva cependant la partie gauche ; si le problème de la navigation se trouvait résolu, les riverains furent privés d'eau potable à la suite de la baisse du niveau de la nappe phréatique : tous les puits jusqu'à Poses furent asséchés. Pour compenser, les Ponts et Chaussées installèrent des pompes dans les villages. Cette pénurie d'eau fut à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région en aval du barrage de Poses (janvier 1939).

Pour redonner un niveau correct à la nappe phréatique, on supprima des îles on en relia d'autres et ainsi, l'Eure, qui rejoignait la Seine aux Damps, vint terminer son cours en se jetant dans le fleuve un peu en aval du barrage de Martot, sur la commune de Saint Pierre lès Elbeuf. Ainsi naquit aussi l'étang de Martot, lieu privilégié pour les oiseaux migrateurs.

Le nouveau barrage

1970 devant la vétusté du barrage, on étudie plusieurs solutions sans parvenir à un accord ; Le Syndicat du barrage de Martot comprenant les communes de Criquebeuf sur Seine et de Martot est créé en 1971 ; il sera dissous en 1974 pour laisser la place au Syndicat de Basse Vallée d'Eure qui comprend les communes riveraines de la rivière d'Eure de louviers à Martot.

1977 le barrage céda entraînant une baisse considérable des eaux de l'étang laissant de grandes surfaces vaseuses et nauséabondes.

Le Maire de Martot, M. Maurice Deboos, défendit le projet de reconstruction du barrage avec acharnement.

1981 le nouveau barrage fut inauguré.

1991 Il fut endommagé.

1999 une nouvelle passerelle assurant une sécurité renforcée fut installée.

Ce barrage est nécessaire tant pour préserver le niveau de la nappe phréatique si utile dans cette région maraîchère, que pour maintenir l'attrait des bords de l'Eure pour les pêcheurs et les nombreux promeneurs.

La continuité écologique
Elle fait fi de ces fonctionnalités économiques et sociales. Les priorités ont changé.
2015 le barrage vit ses dernières années afin de permettre la continuité écologique. Peu importent les effets collatéraux éventuels.

Lire aussi sur le sujet :
http://www.lejournaldelbeuf.fr/2016/10/28/supprime-en-1938-et-reconstruit-en-1981-le-barrage-de-martot-bientot-detruit/

http://www.lejournaldelbeuf.fr/2017/04/10/demontage-de-la-porte-sur-l-eure-un-pecheur-fait-barrage/

Illustration :
http://www.paris-normandie.fr/region/martot–un-pecheur-s-enchaine-au-barrage-de-martot-YC9253032